

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Arts Lettres Langues (ALL)

- Université Bretagne Loire – UBL
- Université Bretagne Occidentale - UBO
- Université du Maine
- Université de Rennes 2
- Université d'Angers – UA
- Université de Bretagne-sud - UBS
- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Catherine Maignant, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

Experts :

Mme Sophie CLOART-PAWLAK, Université Lille 3

Mme Myriam DE LEONARDIS, Université de Toulouse - Jean Jaurès

M. Jean-Yves PUYO, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Mme Isabelle VON BUELTZINGSOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Arts, Lettres, Langues* (ED ALL) de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Bretagne-Loire (UBL) est le fruit d'une restructuration des ED régionales qui fait suite à la fusion des ComUE Université Européenne de Bretagne (UEB) et Université Nantes-Angers-Le Mans (L'UNAM). Il s'agit de la deuxième restructuration en l'espace de huit ans. En 2008, les ED s'étaient structurées autour de deux collèges doctoraux, respectivement sis à Rennes et Nantes. Au total, 17 ED thématiques interdisciplinaires et multi-sites se répartissaient entre les établissements de la Région Bretagne et la Région Pays de la Loire. Dans le nouveau cadre, le nombre d'ED sera réduit à 11, ce qui implique des regroupements thématiques et une nouvelle répartition géographique. L'objectif de la restructuration est de renforcer l'homogénéité thématique et problématique des ED interrégionales. La mise en œuvre du projet est prévue pour 2017.

L'ED ALL regroupera tout ou partie des ED *Arts, Lettres, Langues* (ALL, n°506), Sciences Humaines et Sociales (SHS, n°507) de l'ancienne ComUE UEB et l'ED Sociétés, Cultures, Echanges (SCE, n°496) de l'ancienne ComUE L'UNAM. Le regroupement vise à redéfinir partiellement le périmètre disciplinaire de la nouvelle ED à partir d'un double mouvement de recentrage autour des disciplines liées aux lettres, arts et langues et d'autonomisation des disciplines liées à l'histoire (hormis l'archéologie et l'histoire de l'art), qui rejoindront l'ED Sociétés, Temps, Territoires (STT). L'essentiel des doctorants et des encadrants proviendra des ED ALL et SCE, puisqu'une petite partie seulement du Centre de Recherches Bretonnes et Celtiques (CRBC, Université Rennes 2), actuellement membre de l'ED SHS, rejoindra l'ED ALL.

Dans la nouvelle configuration, l'ED ALL comprendra 437 doctorants pour 156 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) répartis entre les universités Rennes 2 (établissement porteur), d'Angers, de Bretagne Occidentale (UBO), du Maine et de Nantes (établissements co-accrédités), auxquelles s'ajoutent l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAV, quatre sites : Lorient, Brest, Rennes et St-Brieuc), l'Ecole Supérieure des Beaux Arts Tours, Angers, Le Mans (ESABTALM) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) (établissements associés). Les domaines et sous-domaines disciplinaires représentés dans l'ED ALL seront les suivants : esprit humain, langage, éducation ; linguistique ; langues, textes, arts et cultures ; langues/ littératures anciennes et française/ littératures comparées ; littératures et langues étrangères, civilisations, cultures et langues régionales ; arts ; mondes anciens et contemporains ; histoire de l'art ; archéologie. Elle s'appuiera sur 14 unités de recherche (UR), toutes des Equipes d'Accueil (EA), dont certaines seront rattachées à plusieurs ED.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La composition et la fréquence des réunions du Conseil des trois écoles doctorales en cours de restructuration sont conformes à la législation en vigueur. Il en va de même des modalités de fonctionnement et de la diffusion des comptes-rendus. L'éloignement géographique entre les différents sites (Rennes-Brest-Lorient dans un cas, et Angers-Nantes-Le Mans dans l'autre) complique néanmoins la donne. Toutes les instances, y compris le Bureau, sont certes composées de représentants de toutes les composantes, mais chaque site préserve une autonomie de fait, ce qui peut avoir l'avantage de favoriser la proximité avec les doctorants mais met en péril l'équité de traitement entre eux.

Les moyens mis à la disposition des ED n°506 et n°507 (ALL et SHS), tant à Rennes qu'à Brest et Lorient, sont mutualisés. Les locaux et le secrétariat dédiés sont suffisants pour que les tâches des ED soient menées à bien. Globalement, les doctorants sont très satisfaits de l'accueil qui leur est fait par le personnel administratif et des locaux qui leur sont alloués. Le bilan est moins positif en ce qui concerne l'ED n°496 (SCE), qui ne dispose que d'un personnel administratif (1/2 emploi temps plein, ETP) à Angers et de personnels « identifiés » dans les collèges doctoraux des

autres établissements. Il n'en demeure pas moins que l'accueil y est tout aussi chaleureux et que la faiblesse en nombre est corrigée par l'efficacité.

Les budgets sont très variables en fonction des ED, allant d'environ 33 000 € par an pour l'ED SCE à 40 000 € (hors financement des frais de jury de thèse) pour l'ED ALL et 80 000 € pour l'ED SHS. La répartition de ces sommes est conforme à ce que l'on peut attendre et inclut les formations, le financement des mobilités internationales, l'organisation de journées scientifiques, le soutien aux initiatives des doctorants dans tous les domaines et, dans certains cas, le déplacement des doctorants d'un site à l'autre pour suivre des formations. Naturellement, le montant des sommes engagées varie en fonction du volume des dotations.

Les ED ALL et SHS sont présentées de manière très succincte sur le site web de l'UEB ; elles disposent également d'une page sur le site web de l'Université Rennes 2. Les informations qui y figurent restent assez minimalistes et font rarement l'objet de mises à jour. L'information plus précise est diffusée dans toutes les universités co-accréditées par le biais de listes de diffusion qui comprennent les doctorants et les directeurs de recherche. Il n'est fait état d'aucune lettre d'information ni d'aucune politique de communication dynamique en dehors du relais des laboratoires. L'ED SCE présente un bilan plus favorable en matière de communication. Sa page web sur le site de l'Université d'Angers est vivante, il y est fait état d'activités propres à l'ED, dont certaines à l'initiative des doctorants, et les informations diffusées sont actualisées. L'ED SCE dispose en outre d'une « lettre » d'information (papier et numérique) très bien faite, diffusée auprès des doctorants trois fois par an. Elle dispose enfin d'une liste de diffusion pour transmettre les informations urgentes. Dans ces trois ED, l'information à destination des étudiants de Master (notamment pour ce qui est des financements de thèse) est très limitée, ce qui nuit sans doute à l'articulation Master-Doctorat ; cette dernière ne se fait que de manière partielle à l'initiative de certains responsables de formation. Les écoles doctorales devraient donc s'emparer de cette question fondamentale, prise en compte de manière insuffisamment systématique lors du contrat écoulé.

Les trois ED délèguent entièrement le choix des sujets de thèse aux directeurs de recherche, qui sont tenus de prendre en compte les priorités scientifiques de leur laboratoire de rattachement. Dans les ED ALL et SHS, les candidats doivent remplir un dossier d'inscription complet, qui est expertisé très précisément et soumis au conseil de l'ED. C'est ce dernier qui prend la décision finale relative à l'inscription, en fonction de critères identiques pour tous. La procédure d'inscription est centralisée, ce qui garantit l'égalité de traitement entre les doctorants. Les règles sont différentes dans l'ED SCE, où le directeur de thèse, le directeur du laboratoire d'accueil et le directeur de l'ED prennent conjointement la décision, sans avis d'une commission ad hoc ni du Conseil de l'ED. Des critères de faisabilité sont pris en compte dans tous les cas ; mais la formule des deux premières ED est nettement plus transparente et équitable. La note plancher de 12/20 au mémoire de M2 retenue comme critère d'accès au doctorat est toutefois insuffisamment sélective aux yeux du comité d'experts.

Les ED ALL et SHS attribuent les contrats doctoraux sur la base d'un concours commun à tous les sites. Le jury, présidé par le directeur de l'ED, est représentatif des établissements co-accrédités et des disciplines. Là encore, on ne peut que louer un système centralisé qui garantit l'équité, même si la dimension locale est respectée par l'établissement de listes par site. À Brest (UBO), les candidats de l'ED ALL peuvent bénéficier d'un entraînement à l'oral d'audition. Il est dommage que tous les sites n'offrent pas systématiquement cette possibilité. L'ED SCE, pour sa part, attribue les financements également sur concours, mais au sein des « trois cellules de site des ED ». Les jurys sont différents, il n'y a pas d'auditions communes, autant de pratiques qui font craindre un traitement pas toujours équitable des candidats.

Les trois ED acceptent d'inscrire des thèses non financées, comme c'est encore souvent la pratique commune dans les domaines concernés. Les financements par contrats sont faibles mais en augmentation, en particulier dans l'ED ALL, où la proportion de thèses financées est passée de 9,5 % en 2011 à 17 % en 2015 ; dans l'ED SHS, ce taux est aujourd'hui de près de 20 %. Dans les deux cas, moins d'un cinquième des thèses sont financées de cette manière, tous types de contrats confondus. La proportion des contrats d'établissement dans ce total est notablement faible (cinq par an dans l'ED SCE, entre trois et cinq par an dans l'ED ALL et six ou sept dans l'ED SHS). La Région tend à privilégier les sujets correspondant à ses priorités, ce qui réduit les possibilités. Quant aux conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), elles sont encore insuffisamment développées dans l'ED ALL (deux en tout) mais ont bien progressé dans l'ED SHS (13 en 2011 ; 18 en 2015). Si l'on ajoute au total les bourses des gouvernements étrangers, on obtient un pourcentage de 22,3 % pour l'ED ALL, 27 % pour l'ED SHS et 28 % pour l'ED SCE (pourcentage en très légère baisse par rapport à 2011). La plupart des thèses ne sont donc pas financées. On note un taux de salariés de 62 % dans l'ED SHS et 70 % dans l'ED ALL, un total particulièrement élevé. Dans les trois cas, Les salariés sont essentiellement des enseignants du secondaire (entre 35 et 41% toutes ED confondues).

Les 14 UR rattachées aux trois écoles doctorales existantes ont des périmètres thématiques cohérents, qui regroupent les arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales au sens large. Leur potentiel d'encadrement est élevé avec 330 HDR au total. Ces unités jouent un rôle fondamental dans le recrutement des doctorants et l'animation des formations scientifiques. Elles sont également directement impliquées dans l'organisation de journées doctorales. Elles sont représentées dans le conseil de l'ED, où elles jouent un rôle central, même si leurs directeurs n'y siègent pas

systématiquement. La bonne entente et la collaboration efficace entre la direction des ED et les directeurs de laboratoire limitent sans les éliminer les risques de domination des UR sur les ED, notamment en ce qui concerne le recrutement des doctorants en SCE et l'organisation des formations dans les ED ALL et SHS, où encore trop peu d'initiatives reviennent aux ED. Les entretiens entre les comités d'évaluation des UR et la direction de l'ED ALL confirment en tous points ces commentaires.

Les collèges doctoraux de l'UEB et L'UNAM accomplissent parfaitement les missions qui leur sont confiées. La plaquette de l'UEB fait ainsi apparaître un collège doctoral dynamique, au fait des bonnes pratiques européennes, qui dispose des moyens et de la volonté de donner accès aux meilleures formations transversales tout en œuvrant à la valorisation du doctorat. L'ED SHS l'évoque comme « un lieu de rencontre de toutes les ED de la ComUE » et un espace de collaboration avec les ED des régions voisines, ce qui est un peu réducteur. Il n'en demeure pas moins que la coopération entre les ED et les collèges doctoraux régionaux est réelle, notamment en ce qui concerne l'offre de formations professionnalisantes et méthodologiques mutualisées, d'une charte des thèses commune, d'une centralisation des informations de suivi d'insertion professionnelle, etc. Les actions du collège doctoral en matière de professionnalisation du doctorat n'empêchent pas l'ED SCE de compléter l'offre de formation dans ce domaine, afin de l'adapter au profil de ses doctorants en sciences humaines et sociales. Cette initiative doit être saluée. Mais l'existence de collèges doctoraux de site peut compliquer l'organisation globale. Que de telles structures soient opérationnelles ou non, chaque site préserve d'ailleurs une autonomie de fait et parfois un mode de fonctionnement différent, ce qui peut avoir l'avantage de favoriser la proximité avec les doctorants mais met en péril l'équité de traitement entre eux. Il est enfin permis de s'interroger sur le sentiment d'appartenance des doctorants face à la coexistence de tant de structures, complémentaires, certes, mais complexes et peut-être aussi un peu redondantes. Interrogés sur ce point, les jeunes chercheurs expriment leur très fort sentiment d'appartenance à leur unité de recherche et à leur établissement, beaucoup moins à leur école doctorale, l'ED SCE constituant sur ce point une exception notable.

Des contacts réels existent avec le monde socio-économique et socio-culturel régional. L'ED SCE a ainsi noué un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Maine et Loire, dont un représentant siège au Conseil de l'ED. Le partenariat avec la MSHB est également à porter au crédit des ED qui participent au projet de création de la future ED ALL.

La charte des thèses des deux PRES/ComUE (UEB et L'UNAM) est commune à toutes les ED qui composent leurs collèges doctoraux respectifs. Celle de L'UNAM, bilingue français-anglais, est particulièrement bien faite, conforme aux exigences réglementaires actuelles et aux bonnes pratiques recommandées au niveau européen. Elle dispose en outre d'une annexe qui personnalise le document à l'échelle de chacun des doctorants. La charte des thèses de l'UEB, conforme aux dispositions légales fixées par l'arrêté de 2006, est plus classique. Elle est également bilingue mais son contenu ne dépasse pas la stricte application du texte en vigueur. Contrairement à la charte de L'UNAM, elle ne prévoit pas la constitution de comités de suivi individuels pour tous les doctorants.

Les ED SCE, ALL et SHS présentent un bilan contrasté en matière d'ouverture nationale et surtout internationale. L'ED SCE a poursuivi une politique d'internationalisation déjà bien engagée lors du précédent contrat, puisque le rapport AERES de 2011 faisait apparaître la politique internationale comme l'un de ses points forts (bonne attractivité, réseaux, cotutelles, soutien aux mobilités). Un peu plus du tiers de ses effectifs est aujourd'hui composé de doctorants étrangers. Par contraste, la politique internationale figurait en 2011 parmi les points faibles de l'ED ALL, particulièrement dans le domaine des cotutelles. Cette même faiblesse était notée dans l'évaluation de l'ED SHS, même si l'ouverture internationale de celle-ci était présentée comme étant de bon niveau avec 24 % de doctorants étrangers (contre 17 % dans l'ED ALL). Des efforts ont été accomplis par ces deux ED en réponse aux recommandations de l'AERES, avec des résultats inégaux. Si l'ED ALL peut aujourd'hui se féliciter de ses 32 % de doctorants étrangers et de ses 16 % de cotutelles, le taux de jeunes chercheurs étrangers en SHS stagne à 26 % et le pourcentage de cotutelles se limite à environ 7 %. Toutes les ED s'attachent néanmoins à développer les relations avec des partenaires étrangers, à favoriser les mobilités de courte et longue durée, à mettre en place des jurys internationaux. Il convient de saluer l'initiative de l'ED SHS, qui propose une aide à la traduction en anglais des publications de doctorants afin de favoriser la visibilité internationale de leurs recherches.

- Encadrement et formation des doctorants

Les taux d'encadrement relevés pour les trois ED concernées par la restructuration sont les suivants :

- ED SHS : 2,7 (2,5 en 2011) - 154 HDR pour 415 doctorants (quatre de ces HDR seulement rejoindront l'ED ALL en 2017),
- ED SCE : 3,3 (2,9 en 2011) - 99 HDR pour 325 doctorants,
- ED ALL : 2,6 (2,7 en 2011) - 81 HDR pour 210 doctorants.

Même si le nombre d'inscrits autorisé par HDR est élevé (9 dans les ED ALL et SHS ; 10 dans l'ED SCE), le taux d'encadrement moyen est raisonnable. Si aucun titulaire de l'HDR n'encadre plus que le nombre de thèses autorisé dans

les ED SHS et ALL, quelques directeurs encadrent encore plus de 10 thèses dans l'ED SCE, le maximum constaté étant de 12. L'ED justifie cet état de fait par le caractère très spécifique de disciplines très demandées. La qualité du suivi ne peut pourtant qu'être affectée par la direction d'un nombre excessif de thèses. Dans les ED ALL et SHS, chaque encadrant ne peut inscrire plus de trois nouveaux doctorants par an. Encadrements et co-encadrements sont comptabilisés à part égale, ce qui est une bonne chose. Les conventions de cotutelle prévoient des directions à parité entre les partenaires.

Le très grand nombre de doctorants salariés (69 % dans l'ED ALL ; 62 % dans l'ED SHS) pose le problème des abandons (9 % dans l'ED ALL, 7,2 % dans l'ED SHS). Ils sont certes en diminution (respectivement 13,2 % et 8,3 % au début du contrat) mais ils restent une cause de préoccupation constante pour les ED ALL et SHS. Outre « l'attention soutenue » signalée, qui demeure très vague, aucune politique particulière de soutien n'est prévue et il n'y a pas systématiquement de comité de suivi individuel, dont la mise en place systématique est présentée comme « prématurée » par l'ED SHS. La partie de l'ED ALL de l'UBO en a décidé autrement et des comités de suivi ont été mis en place systématiquement à partir de la 4^{ème} année. Dans le cas de l'ED ALL, ils sont possibles à l'UBS et à Rennes 2 à la demande de l'encadrant ou du doctorant. Ce traitement différencié des doctorants au sein d'une même école doctorale pose question. L'ED SCE, pour sa part, applique la charte des thèses de L'UNAM, qui prévoit des comités de suivi de thèse à partir de la première année. Aucun autre suivi spécifique n'est prévu pour les doctorants salariés. Il convient de remarquer le taux très bas d'abandons pour cette ED : 1,8 % en 2014-2015, en baisse de moitié par rapport à 2011-2012.

Les collègues doctoraux de ComUE proposent les formations transversales professionnalisantes et méthodologiques que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui. L'UNAM comme l'UEB disposent d'un catalogue de formations précis en ligne. À L'UNAM, les formations scientifiques sont laissées à la discrétion des écoles doctorales. Dans le cas de l'ED SCE, cette formation prend la forme de journées scientifiques interdisciplinaires, d'une demi-journée d'information professionnelle et de modules de formation méthodologique, suivant une maquette claire, faisant apparaître le nombre de « crédits » auxquels donne droit tel ou tel module. Les doctorants sont informés en début de parcours qu'ils doivent accomplir 40 % de leur formation par l'intermédiaire de L'UNAM et 60 % dans leur établissement, dont la moitié dans leur laboratoire de rattachement et l'autre moitié à l'ED, qui offre des formations interdisciplinaires et les fait évaluer annuellement par les doctorants. Il convient de noter la mutualisation de certaines formations méthodologiques avec les autres ED du site nantais (en particulier l'ED *Cognition, Education, Interactions*).

Il en va différemment dans les ED ALL et SHS, qui proposent une offre de formation mutualisée, fondée essentiellement sur les séminaires de laboratoire. Ce sont les UR qui ont la main sur la formation des doctorants, tant d'un point de vue scientifique que méthodologique. L'évaluation AERES de 2011 insistait sur la nécessité de mettre en place des séminaires spécifiques aux ED, particulièrement dans l'ED SHS, de manière à ce que celle-ci « [...] puisse être perçue comme une véritable entité multidisciplinaire et un lieu de croisement épistémologique ». La situation a évolué depuis le début du contrat, puisque les doctorants de ces deux ED ont accès à deux séminaires thématiques pluridisciplinaires mutualisés (un seulement pour l'ED SHS). Ces séminaires sont ouverts aux doctorants des trois sites par visioconférence. Le cadre de formation est cependant très (voire trop) souple, puisqu'un système de « crédits » doctoraux sans contrainte permet aux doctorants de valider leur formation comme ils le souhaitent. Certains doctorants peuvent ainsi ne suivre que des séminaires de laboratoire, voire aucune formation en accumulant des points par le biais de publications ou communications dans des manifestations scientifiques (autoformation). Les formations proposées par l'ED sont également trop peu nombreuses alors même que son budget est confortable.

L'ED SCE exige l'obtention de 60 « crédits » de formation avant soutenance, ce qui ne correspond pas à un nombre d'heures de formation explicite. Sont obligatoires quatre journées scientifiques interdisciplinaires (organisées par les UR sur les différents sites de l'ED) et une demi-journée d'information professionnelle, complétées par une série d'activités au choix. La plupart des activités sont validées sur la seule base de la participation mais les doctorants peuvent également être amenés à proposer des interventions. L'organisation de manifestations est également valorisée. Il est clair que le calcul des points crédités ne correspond en rien à la définition européenne de la notion. Les formations donnent lieu à une évaluation annuelle par les doctorants, organisée par les élus doctorants siégeant au Conseil de l'ED sur la base d'un questionnaire élaboré par leurs soins. Les résultats présentés en Conseil d'ED donnent lieu à des ajustements si nécessaire.

Les ED ALL et SHS demandent également l'obtention de « crédits » (qui ne correspondent pas davantage à une définition officielle précise). Ceux-ci doivent être répartis à part égale entre trois thématiques (enseignement supérieur, méthodologie et valorisation, entreprise), qui correspondent à des formations dispensées par le collège doctoral. L'articulation entre ces thématiques, les séminaires de l'ED et les séminaires de laboratoire, qui donnent aussi lieu à l'attribution de points, n'est pas claire. L'évaluation des formations par les doctorants n'est pas prévue. Dans les trois ED, la participation active à un colloque ou autre manifestation scientifique, comme les publications, sont encouragées par l'attribution d'un nombre substantiel de points. Néanmoins, publications et communications ne sont pas obligatoires, ce que l'on peut regretter.

Dans aucune des trois ED il n'y a d'autre suivi des compétences que le suivi des formations donnant lieu à l'attribution des « crédits ». Il n'existe pas de livret ou portefeuille de compétences. La démarche compétences n'est de toute manière pas au cœur du dispositif de formation et les ED ne proposent pas de dispositif d'autoévaluation des compétences acquises, ce qui est regrettable.

Les journées de l'ED existent dans les trois écoles, mais elles sont moins fréquentes dans les ED SHS et ALL que dans l'ED SCE. Cette dernière est celle qui donne le plus l'impression d'une vie dynamique gérée sous le contrôle des instances de l'ED. Elle dispose également d'une revue, *TraverSCE*, qui publie une sélection des textes rassemblés à l'issue des journées doctorales et donne la possibilité aux doctorants de s'initier au travail de publication et d'expertise d'articles. C'est une excellente initiative. Les trois ED soutiennent financièrement toutes les initiatives entrant dans le cadre de leur mission, et en particulier les journées ou séminaires organisés par les doctorants eux-mêmes (ainsi par exemple « *La fabrique de la thèse* » atelier animé à l'UBO par des doctorants des ED ALL et SHS). Les publications des doctorants sont également soutenues financièrement par les ED lorsque c'est nécessaire.

Les trois ED prévoient des réunions de rentrée obligatoires, généralement dans les différents sites. L'ED SCE dispose de comités de suivi de thèse (CST) à partir de la première année depuis 2011. Le système fonctionne de manière satisfaisante et les doctorants en sont contents pour la plupart. Ces CST acquièrent une importance particulière à mi-parcours. Ils peuvent être réunis à tout moment à la demande du doctorant. Les ED SHS et ALL ne disposent pas de CST systématiques et il n'existe, dans l'ED ALL de l'université de Brest, qu'une formule de « comités de thèse », différents des CST pour aider les doctorants inscrits en années dérogatoires à terminer leur thèse dans les meilleures conditions. De telles aides peuvent être mises en place dans les autres établissements pour les doctorants de l'ED ALL mais de manière moins systématique. Le suivi à mi-parcours se fait sous la forme d'un rapport d'étape visé par le directeur de thèse, le directeur de laboratoire et le directeur de l'ED. Aucun entretien n'est prévu à aucun niveau (conseil de laboratoire, direction des ED ou autre instance). Dans les trois ED, la direction est disponible pour gérer les cas problématiques. Un dispositif de médiation est prévu dans les cas les plus graves (notamment conflits entre doctorants et directeurs de thèse). Bien que cette disposition figure dans la charte des thèses, elle n'a pas l'air connue de tous les doctorants. Enfin, il ne semble pas que la qualité ou l'efficacité des directions de thèse soit mesurée ni prise en compte par les ED dans le cadre du recrutement des doctorants.

Les conditions requises pour la soutenance et la composition des jurys sont conformes à la réglementation en vigueur. Le nombre de thèses soutenues, en progression dans l'ED SHS, à un haut niveau (taux de soutenance de 14,4 % en 2015) est en baisse dans les deux autres écoles. L'ED ALL reste à un bon niveau avec un taux de soutenance de 12,4 %, mais celui-ci a connu une chute nette dans l'ED SCE (7,1 % en 2015). Si l'on admet que la date de transmission des chiffres explique cet accident de parcours, le taux moyen de soutenances sur le quinquennal se situe au niveau de celui de l'ED ALL, entre 12 et 13 %, ce qui est tout à fait satisfaisant. La durée moyenne des thèses demeure en revanche relativement élevée, bien qu'habituelle dans le secteur des SHS, aux alentours de 5 ans, malgré une très légère baisse.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est assuré à l'UEB par l'ORESB (Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs de Bretagne) et à L'UNAM par « LUNAM docteurs », l'application de suivi des doctorants du collège doctoral de la ComUE Université Nantes Angers Le Mans. Bien que ces dispositifs soient satisfaisants, le taux de réponse aux enquêtes est trop faible pour qu'un bilan complet puisse être établi.

Les données indiquent que 80 % des docteurs 2011 de l'ED ALL qui ont répondu à l'enquête occupent un emploi à trois ans, dont 46 % dans le secteur académique, en nette augmentation par rapport aux docteurs 2009. Près de 9,5 % demeurent enseignants du secondaire. Pour cette même année, 85 % des répondants de l'ED SHS ont un emploi trois ans après soutenance, dont 1/3 seulement dans le secteur académique, en forte baisse par rapport à leurs homologues de 2009. Par ailleurs, 9,5 % enseignent au niveau primaire ou secondaire et 19 % travaillent dans le secteur privé, dont la moitié en CDI. Il convient de noter que le nombre de répondants retenus parmi les docteurs de 2011 (21 répondants retenus sur 77 diplômés) ne permet pas de générer des résultats pleinement exploitables. Concernant l'ED SCE (pour laquelle à peu près deux tiers des diplômés de 2011 ont répondu), aucun d'entre eux n'est sans emploi mais les secteurs d'insertion ont évolué. La baisse du nombre de docteurs recrutés dans le secteur académique, qui passe de 37 % pour les répondants de 2009 à 4,9 % pour l'année 2011, est impressionnante. La catégorie majoritaire est constituée d'enseignants du primaire et du secondaire (24,4 % ; 14,8 % pour les répondants diplômés en 2009), ce qui est inquiétant en termes de reconnaissance de la valeur ajoutée du doctorat. Comme pour les autres ED, les taux d'insertion dans le secteur privé et le secteur public hors Education nationale restent faibles.

L'ED SHS propose une analyse très précise des données d'insertion. À l'inverse, les commentaires de l'ED SCE sont pour succincts. Ce sont les collèges doctoraux de l'UEB et de L'UNAM qui sont chargés d'adapter les formations

professionnalisantes au contexte du marché de l'emploi, et ils le font. Les ED ne modifient pas pour autant leurs perspectives en matière de choix de sujet ni de formations spécifiques.

Seule l'ED SCE prévoit une demi-journée d'information sur les débouchés professionnels de ses docteurs. Elle dispose également de contacts dans les milieux économiques régionaux. Cette tendance est moins marquée dans les deux autres ED, qui laissent manifestement cette tâche à l'UEB. Les ED ALL et SHS organisent néanmoins chaque année des « rencontres de l'insertion professionnelle » qui mettent en contact des professionnels, des jeunes docteurs insérés et des doctorants.

Les doctorants de l'ED SCE participent à « *La nuit européenne des chercheurs* » à Angers et au Mans et aux journées scientifiques de l'Université de Nantes. Les trois ED soutiennent les activités des collèges doctoraux régionaux à cet effet (notamment *Ma thèse en 180 secondes*), mais leurs actions individuelles se réduisent à ce qui est évoqué dans le paragraphe précédent.

Autoévaluation et projet

Les établissements n'ont eu recours à aucun dispositif particulier d'autoévaluation de leurs ED et ce sont les directeurs de ces dernières qui ont procédé à leur propre autoévaluation.

Les résultats de l'autoévaluation de l'ED SCE se limitent au strict minimum et ne permettent pas d'évaluer la capacité de l'ED à analyser ses forces et ses faiblesses dans la perspective de la construction d'un avenir commun avec les deux autres ED de la nouvelle configuration. Les autres ED ont répondu plus précisément à l'exercice, notamment en mettant en avant les stratégies mises en œuvre pour corriger les faiblesses soulignées par le rapport d'évaluation AERES de 2011. La fusion demandée alors entre les ED ALL et SHS n'a pas été accomplie et ne s'accomplira pas lors de la restructuration en cours (à l'exception de la partie rennais d'un laboratoire de SHS, le Centre de Recherches Bretonnes et Celtiques, qui rejoint l'ED ALL). D'autres points, comme le suivi insuffisant des docteurs ou la politique internationale, ont fait l'objet d'efforts, soit de la part du collège doctoral, soit de l'ED elle-même. La question des formations n'est cependant que partiellement résolue dans les ED ALL et SHS. Les autres points à améliorer tels qu'analysés par la direction des deux ED sont par ailleurs conformes à l'avis du comité d'experts tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Le projet de restructuration modifie radicalement la donne organisationnelle et l'adossement scientifique. Le noyau central est formé par l'ED ALL, à laquelle viennent s'adosser un laboratoire de SHS (partiellement) et six UR de l'ED SCE. Aucune UMR ne vient s'intégrer à la nouvelle école doctorale ALL. Celle-ci conserve sa cohérence thématique autour des arts, des lettres, des langues et des cultures internationales. Le projet global défini par une ComUE très vaste (régions Bretagne et Pays de la Loire) perpétue la double logique multi-site et locale avec les mêmes avantages et inconvénients que précédemment mais à une échelle plus vaste et avec un échelon supplémentaire de responsabilités : proximité, mais complexité structurelle, autonomie des établissements et risque d'iniquité. Les ED ne sont toutefois pas responsables de la nouvelle structuration, bien qu'elles aient été consultées, voire disent avoir été associées, lors de son processus d'élaboration.

Il faut espérer que le nouveau collège doctoral saura tirer les bénéfices de l'excellent travail de ses prédécesseurs. Les ED individuelles, appelées à se regrouper, peuvent de même saisir l'occasion pour mettre en commun les meilleures pratiques des unes et des autres. C'est la volonté affichée par la nouvelle ED ALL, au sein de laquelle le cadre de l'ED ALL fondatrice devient dominant, notamment en ce qui concerne la politique de recrutement des doctorants, et c'est un point qui mérite d'être souligné.

Les points forts de toutes les composantes sont intégrés dans le nouveau modèle, ainsi la revue *TraverSCE*, qui se trouve mutualisée pour devenir *TransversALL*, avec les mêmes principes de fonctionnement. La ComUE impose la généralisation des CST et d'une centaine d'heures de formation obligatoire, ce qui est également positif. La formation doctorale demeure pourtant insuffisamment définie à ce stade mais le projet laisse apparaître le souhait de généraliser le modèle de l'ED SCE, le plus clair, le plus équilibré et le plus précis à ce jour. Il convient enfin de souligner le projet ambitieux de création d'un doctorat par VAE.

La question se pose néanmoins de l'aptitude des ED individuelles à remplir pleinement leurs missions telles que définies dans l'arrêté en vigueur relatif au doctorat en raison du poids des nombreux acteurs impliqués dans la gestion du doctorat dans le paysage de la ComUE UBL : les différentes strates de commissions et collèges chargés d'un aspect ou d'un autre de la politique doctorale, les établissements et les UR. Dans un contexte délicat, l'ED ALL en cours d'élaboration dispose d'atouts indiscutables, notamment d'une équipe de direction dynamique, soutenue par une équipe administrative efficace, des UR qui lui sont rattachées, et des doctorants eux-mêmes, certes encore insuffisamment informés sur les conditions de la restructuration et les mesures transitoires, mais désireux de maintenir les points positifs du système existant (principalement en SCE). Le travail de co-construction de la nouvelle ED est en cours et déjà bien

avancé. La communication apparaît parfaitement établie entre les partenaires que sont les ED bretonnes déjà jumelles ALL et SHS, et l'ED ligérienne SCE, dont les contours thématiques sont en cohérence évidente avec elles. Notons que la reprise de la dénomination ALL par la nouvelle ED ne pose aucun problème identitaire à l'ancienne ED SCE, favorable à un nom qui recouvre clairement le périmètre épistémologique de la nouvelle école doctorale.

Appréciation globale :

Le bilan des trois écoles doctorales rassemblées dans la nouvelle ED ALL est globalement positif, bien qu'inégalement. Il est, à quelques détails près, excellent pour l'ED SCE, bon à très bon pour les deux autres écoles. Les points centraux d'inquiétude, dont les ED elles-mêmes (fondatrices et future) ne sont en rien responsables, concernent les effets induits par l'éloignement géographique des établissements co-accrédités, la disparité entre les sites, le poids des laboratoires et la structure très complexe de la gestion du doctorat à l'UBL. Dans le cadre de la co-construction d'une nouvelle école doctorale, les trois ED en cours de regroupement disposent d'atouts indiscutables, notamment une forte cohérence épistémologique ainsi que des liens avec le monde socio-culturel (ALL et SHS) et socio-économique (SCE) régional. La mise en commun des points forts complémentaires des composantes de l'ED en cours de construction est indispensable pour corriger les quelques faiblesses des unes et des autres et donner toute leur mesure à leurs forces indiscutables.

Points forts :

- Cohérence du périmètre thématique.
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Moyens matériels et humains (locaux et personnels) mis à disposition de l'UEB.
- Politique d'internationalisation et attractivité internationale, inégale suivant les ED, mais en progrès partout.
- Bonne structure de formation de l'ED SCE (qu'il serait souhaitable d'étendre aux autres composantes de la nouvelle ED ALL).
- Qualité d'accueil et d'écoute des doctorants.
- Excellent soutien aux initiatives des doctorants, toutes ED confondues.
- Volonté de mutualiser les bonnes pratiques développées dans les différentes ED fondatrices qui vont constituer la future ED ALL.
- Existence d'une revue de doctorants (*traverSCE*) qui deviendra *TransversALL* dans la nouvelle configuration.
- Budget confortable alloué aux ED de l'UEB.
- Collaboration avec la MSHB et les organismes culturels régionaux.

Points faibles :

- Financements spécifiques insuffisants (contrats doctoraux, CIFRE, etc.).
- Disparités (ou risque de disparités) entre les doctorants des différents sites.
- Note plancher de 12/20 au mémoire de Master 2 insuffisamment sélective pour accéder au doctorat.
- Site web de l'ED ALL insuffisant ; lacunes dans l'information à destination des doctorants et des encadrants.
- Nombre de doctorants par encadrant parfois trop élevé.
- Articulation insuffisante entre master et doctorat.
- Absence d'un livret de compétences et de dispositifs d'autoévaluation des compétences acquises par les doctorants.
- Absence d'un dispositif d'autoévaluation des écoles doctorales mis en place par les établissements.
- Cadre de formation insuffisamment précis dans les ED ALL et SHS.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- Harmoniser pratiques et procédures pour garantir l'équité entre sites, laboratoires et doctorants.
- Accroître le nombre de contrats doctoraux et diversifier les financements de thèse.
- Développer la politique d'information et de communication à destination des doctorants et des encadrants.
- Développer l'articulation entre master et doctorat.
- Développer un dispositif d'autoévaluation des compétences acquises par les doctorants et prévoir la création d'un livret de compétences.
- Préciser la maquette de formations afin que les doctorants soient au fait de leurs obligations, des parcours qui leur sont suggérés et de l'articulation entre les formations proposées par l'ED, les collèges doctoraux de site et l'Ecole des docteurs.
- Encourager le développement d'un modèle centralisé du type de celui actuellement en place dans les ED SHS et ALL pour les inscriptions et l'attribution des financements.
- Poursuivre la politique d'internationalisation.
- Prévoir d'établir au niveau des établissements porteurs un dispositif d'autoévaluation de leurs écoles doctorales.
- Ne pas miser de manière excessive sur l'usage des technologies de l'information et de communication à distance pour réduire les inconvénients liés à l'éloignement géographique.

Observations de l'établissement

RÉF. : AL/PO/16/144

Rennes, le 11 juillet 2016

Affaire suivie par : Mission Recherche

Objet : Observations sur l'évaluation HCERES de l'Ecole Doctorale ALL

Madame, Monsieur,

L'Université Bretagne Loire et l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association remercient les comités d'experts ayant évalué les projets d'écoles doctorales portées par la ComUE. Les recommandations qui ont été émises vont nous permettre d'améliorer la structuration de nos écoles doctorales.

Ces évaluations se sont déroulées en février 2016 soit 2 mois après la parution de décret de création de l'UBL qui était alors sous administration provisoire. Les dossiers des projets d'école doctorale ont été constitués dans des délais très contraints à la suite de la nomination des directions (9 mars 2016) et directions adjointes (5 mai 2016) des futures écoles doctorales UBL.

Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites.

Nous sommes en train de travailler sur l'harmonisation des procédures via plusieurs documents que sont les conventions en vue de l'accréditation pour chaque ED, une charte du doctorat en cohérence avec le nouvel arrêté de la formation doctorale et les règlements intérieurs des futures écoles doctorales contenant un socle commun.

La répartition des budgets de la formation doctorale et des contrats doctoraux sont en cours de réflexion au sein des établissements et seront précisées dans la convention en vue de l'accréditation. Le rôle des écoles doctorales dans le processus de recrutement sera réaffirmé pour s'assurer que les critères soient clairs et explicites.

La réflexion sur l'offre de formations doctorales sera organisée de façon collégiale au sein de l'Ecole des Docteurs qui permettra d'identifier les formations pouvant être dispensées via des outils numériques, ou si les formations nécessitent d'être dupliquées sur les sites au sein

des collèges doctoraux. Ces dernières pourront être organisées par d'autres formateurs mais conduiront à l'acquisition des mêmes compétences. L'offre de formations disciplinaires sera assurée par les écoles doctorales qui réaliseront un rapport annuel du suivi et de l'évaluation qui sera présenté devant le conseil de l'école des Docteurs.

La mise en place d'un observatoire sur le périmètre de l'UBL est un atout pour l'analyse de données équivalentes. La méthodologie est conservée de celle de l'UEB qui est reconnue au niveau national. Les études passées ont bien montré la nécessité de rester sur un système de proximité pour augmenter le taux de réponses. Un travail important est en cours pour assurer une meilleure communication aux écoles doctorales via des sites internet souples produits par l'UBL et une réflexion est en cours sur la mise en place de newsletters.

Le changement engendré par la reconfiguration des écoles doctorales sera pris en compte par un accompagnement des gestionnaires sur l'utilisation des nouveaux outils (Amethis et « thesesenbretagneloire ») et sur les différents rôles des structures d'organisation de la formation doctorale. Les gestionnaires sont des relais essentiels à l'appropriation par les doctorants de ces structures.

Réponse de l'ED ALL à l'évaluation HCERES

Nous avons bien pris connaissance des avis et recommandations des experts du HCERES sur le projet de l'école doctorale ALL.

Concernant le bilan de l'ED SHS, la page web de l'ED SHS sur le site de l'Université Rennes 2 est actualisée régulièrement dans le courant de la vie de l'ED. Un problème de référencement sur google fait apparaître une mise à jour en 2013 qui est en cours de résolution par l'université.

Au cours de la visite, il a été expliqué au comité que le critère de la note minimale de 12 n'est pas appliqué dans les faits parce que les dossiers (6-8 pages de projet, plus le résumé du M2) sont expertisés en double aveugle à l'intérieur du conseil de l'ED. Mais, nous veillerons à ce que ce critère formel n'apparaisse plus.

Nous souhaitons également apporter des compléments concernant le comité de suivi de thèse. Ce comité est d'ailleurs prévu dans le projet de l'ED et sera instauré conformément à l'arrêté du 25 mai 2016. Depuis longtemps l'ED ALL demande pour les inscriptions en 3ème année et pour les années dérogatoires qui suivent, un dossier comportant un avis motivé du directeur de thèse et du directeur d'UR où le doctorant fait état de l'avancement de ses travaux et d'un calendrier prévisionnel pour l'achèvement de sa thèse. En outre, la politique de l'ED ALL (suivi concerté du doctorant par le directeur de thèse, du directeur d'UR et du directeur d'ED) est orientée par l'idée selon laquelle la thèse ne doit pas dépasser 5 années,

la 6^{ème} année étant réservée aux doctorants ayant eu un problème familial ou de santé ainsi qu'à ceux qui travaillent à plein-temps en dehors de leur thèse.

Les EDs ALL et SHS ont mise en place une politique volontariste visant à réduire la longueur des thèses à faire en sorte qu'il n'y ait plus, dans l'avenir, de soutenance de thèse au delà de la sixième année. Cette politique a porté ces fruits. A ce jour, la moyenne de la durée des thèses est de 4,8 années sans compter les congés de maladie ou de maternité. Dans le champ des SHS, cette durée ne semble pas élevée et elle semble conforme, non pas seulement aux habitudes, mais aux exigences épistémologiques de la recherche dans nos domaines.


Suivant la réalité d'iniquité entre les doctorants des différents sites, nous pouvons affirmer qu'elle n'existe pas parce que le directeur et les directeurs-adjoints y veillent scrupuleusement et parce que le fonctionnement du conseil de l'ED garantit cette absence. L'ED ALL actuelle et future est un réseau et une collaboration qui permet, cela a été dit explicitement lors de la visite du comité, de ne pas confondre harmonie et uniformité et, surtout, de conjointre différence et équivalence.

Concernant l'enquête d'insertion des docteurs à 3ans de l'ED SHS, elle a été réalisée au 1er octobre 2013 pour les doctorants ayant soutenu leur thèse et obtenu le grade de docteur au cours de l'année 2010. Sur les 77 docteurs sollicités, 53 ont participé à l'enquête, ce qui fait un taux de réponse acceptable de 69%. Afin de proposer une vision exacte de l'insertion professionnelle des docteurs, certains répondants ont été écartés de l'analyse (tous ceux qui étaient en situation d'emploi l'année précédant l'inscription en Doctorat et qui occupent le même emploi au moment de l'enquête). De ce fait l'échantillon observé est de 35 docteurs mais néanmoins 53 docteurs ont participé à l'enquête et non 21 comme il est indiqué dans le rapport.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sur proposition de la direction de l'Ecole Doctorale ALL

Le Président de l'Université
Bretagne Loire



Pascal OLIVARD